

et un asile pour écouter en paix la doctrine du *Maître de la Vie*. Ils furent le noyau de cette célèbre *Mission du Sault-St.-Louis*, un des soutiens de la colonie, et, on peut dire aussi, une des gloires de l'église du Canada.

Le premier édifice qui servit aux exercices religieux des premiers colons de ce nouveau sol, était dans la demeure même des missionnaires. Ils l'avaient élevé sur les 200 arpens qu'ils s'étaient réservés près du village et du fort ; mais cette chapelle qui resta l'église paroissiale pendant plusieurs années, était comprise dans l'enceinte de pieux que formait le Fort.

Elle ne satisfaisait pas, cependant, à tous les besoins, et elle était surtout trop éloignée pour ceux des habitants qui s'étaient établis, dès le principe, sur la *Côte ou Prairie St. Lambert*.

A cette époque, on avait encore à redouter les incursions fréquentes des Iroquois, ces ennemis constants et féroces de la colonie, et il était imprudent de s'exposer seul loin des lieux habités. C'était même l'usage de grouper les maisons dans un même lieu, pour pouvoir plus facilement se porter mutuellement secours, en cas de danger.

Ceux de la *Côte St. Lambert*, au nombre de quatorze, avaient suivi cette sage règle de conduite, et ils entourèrent avec des pieux le terrain sur lequel ils s'étaient bâti. Il porta longtemps le nom de *FORT ST. LAMBERT*, et on en voit encore quelques ruines (1850).—Réunis ainsi pour se protéger mutuellement, ils sentirent le besoin de mettre en même temps leur entreprise sous la sauvegarde de la religion. S'ils étaient privés de la consolation d'être près de l'église et d'assister régulièrement aux exercices religieux, ils voulurent y suppléer autant que possible, par l'érection d'une petite *CHAPELLE*.

On conserve la pièce authentique de donation du terrain et du petit édifice, faite, pour cet objet, par un habitant de cette Côte, le 22 septembre 1675. De pareils faits n'auraient jamais dû tomber dans l'oubli. Ils caractérisent une époque et les hommes qui lui appartiennent en révélant leurs nobles et pieux sentiments.

Nous lisons dans cet acte,—que